

Impôt sur le revenu

réalisent des bénéfices faramineux tant au Canada que dans le reste du monde. Elles n'embauchent pas beaucoup de monde. Ce sont des entreprises à gros investissements de capitaux et non pas des entreprises à forte proportion de main-d'œuvre. Elles n'offrent pas des dizaines de milliers d'emplois. Aussi, les programmes du ministre des Finances s'avèrent absolument négatifs. Ils sont même révoltants à certains égards puisque, pour certains de ces programmes, on a déclaré publiquement que cela allait aider les Canadiens.

J'ai parlé à quelqu'un qui avait téléphoné à une émission radiophonique, le jour du Souvenir, pour parler au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). L'interlocuteur a demandé pourquoi les pensions d'invalidité n'avaient pas été augmentées. En cinq ans, ces pensions ont diminué d'environ 6 millions de dollars par an, soit de 30 millions de dollars en tout. Le ministre a répondu que le gouvernement devait se serrer la ceinture. Il a dit que l'État n'était pas une planche à billet et ne pouvait pas accroître indéfiniment ses dépenses.

M. Lalonde: Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allez dire ça aux anciens combattants.

M. Nystrom: Dans le même budget, le gouvernement a préféré donner 1.2 milliard de dollars aux sociétés.

M. Lumley: Pour qu'elles créent des emplois.

M. Nystrom: Oui, comme l'Inco, avec tous les cadeaux qu'elle a reçus du gouvernement. Elle est en train de mettre à pied quelque 4,000 travailleurs. J'ai pris le temps de donner tous ces chiffres pour qu'ils paraissent au compte-rendu. Que dire de la société Alcan et des autres sociétés qui ont reçu des cadeaux et qui mettent des travailleurs à pied? Lorsque le gouvernement subventionne une société privée afin qu'elle crée de nouveaux emplois et que la société subventionnée ne crée pas ces emplois, elle devrait rembourser les fonds au gouvernement, et ce avec intérêts, afin qu'une autre société puisse profiter de cette somme pour créer des emplois à l'intention des Canadiens de la classe moyenne. Le gouvernement actuel ne procède pas du tout de cette façon.

Considérons le taux de chômage. Le président du Conseil du Trésor affirme que notre économie est en bonne posture, mais que l'opposition et la tribune de la presse comptent trop d'idéalistes défaitistes qui ne disent pas la vérité à la population. J'ai déjà parlé du taux de chômage des autres pays. C'est au Canada que le taux de chômage est le plus élevé, et ce en dépit de nos très grandes ressources. Il nous faudra déployer de grands efforts pour corriger cette situation. J'ai parlé brièvement de certaines statistiques qui sont une vraie honte. Au Canada, le taux de chômage désaisonnalisé est de 8.3 p. 100. La moyenne des quinze dernières années est de 5.4 p. 100. La situation s'est donc détériorée considérablement au cours des quelques dernières années.

Notre chômage est extrêmement élevé: 13.5 p. 100. dans les provinces de l'Atlantique, 11.4 p. 100 au Québec, 8.5 p. 100 en Colombie-Britannique, 6.8 p. 100 en Ontario et 4.8 p. 100 dans les Prairies. Que compte faire le gouvernement pour y remédier? Que va-t-il faire pour essayer de remettre les gens au travail, au lieu de leur faire la charité? Le gouvernement va-t-il comme il l'a fait jusqu'ici, avoir recours au vieux truc conservateur, et essayer de stimuler les grosses entreprises qui

[M. Nystrom.]

ne fonctionnent qu'à 80 p. 100 de leur capacité? Si elles le voulaient, elles pourraient augmenter leur production.

A mon avis, le gouvernement devrait s'y prendre tout autrement. Au lieu de stimuler le haut de la pyramide, il devrait stimuler le bas de celle-ci, en accordant un dégrèvement d'impôt plus important aux personnes à faibles et moyens revenus. En augmentant leur pouvoir d'achat, on stimulerait du même coup la demande. On pourrait alors peut-être utiliser la capacité inemployée des entreprises. L'augmentation du pouvoir d'achat de la population permettrait de créer plus d'emplois. Les membres de cette section de la population pourraient alors s'acheter les biens nécessaires, à eux et à leurs familles. C'est ce que nous devons faire, pour remettre une partie de la population au travail et retrouver une économie forte et prospère.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics. Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je tiens à signaler à l'intention des députés que, la semaine dernière, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a invoqué le Règlement relativement à la procédure concernant les avis de motion qui sont soumis à la Chambre et les motions qui sont reportées. Le député mettait en question la procédure qui avait été suivie jusqu'ici.

D'après l'interprétation de la présidence relativement aux articles 19 (1) et 49 (1) du Règlement et à leur application, la présidence a laissé au député la possibilité de demander que l'on revoie ultérieurement la décision prise. Dans les remarques qu'il a faites ce jour-là, le député a demandé à la présidence de réexaminer toute la question concernant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, notamment en ce qui a trait aux avis de motion. En outre, le député de Vaudreuil a écrit une lettre à l'Orateur, dont je viens de recevoir un exemplaire il y a très peu de temps. La lettre soulève certains points qui dépassent la question des motions reportées, en vertu des articles 19 (1) et 49 (1) du Règlement. Il va jusqu'à remettre en question le droit qu'a le gouvernement de préparer les travaux de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Étant donné la question soulevée, ainsi que d'autres, j'aimerais étudier toute cette affaire très soigneusement et j'invite les députés à préparer leurs remarques pour la prochaine étude des avis de motion, à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'espère que la présidence pourra alors prendre une décision sur cette question.

● (1702)

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, tous seraient d'accord pour laisser le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) présenter la motion n° 14 et reporter les motions précédentes à la demande du gouvernement.